

**DÉLIBÉRATION N° 2015-21 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conventions-cadres**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

**Article 1**

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre Cerema-INNERIS et autorise le directeur général à la signer.

**Article 2**

Le conseil d'administration approuve la convention-cadre Cerema-Irstea et autorise le directeur général à la signer.

**Article 3**

La présente délibération sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

*Délibéré en séance, à Paris, le 29 juin 2015*

Le président du conseil d'administration

Signé  
Gaël Perdriau

Membres présents ayant voix délibérative :

Monsieur Gaël Perdriau, président  
Mesdames et Messieurs Cécile Blassenac, Christine Bouchet, Jean-Paul Bret, Colas Durrleman, Patrick Fourmigué, Philippe Garcia, Yves Krattinger, Pascal Lebreton, Jean-Paul Lhuillier, Max Mondon, Loïc Pedelucq, Frédéric Ravel, Manuelle Salathé, Laurent Tapadinhas